

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

Le 21 novembre 2013 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire, à 9 h, la trente-deuxième réunion (4^e réunion de 2013) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Michel Côté, conseiller nouvellement élu du district n° 1 et président du comité
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire et urbaniste à la Ville de Matane
- √ Monsieur Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie
- √ Madame Thérèse Des Rochers, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

ÉTAIENT ABSENTS :

- √ Monsieur Steve Girard, conseiller du district n° 6
- √ Monsieur Marcel Bélanger, président de la SOGERM

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À 9 h, M. Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est modifié. L'ordre des points 2 et 3 est inversé. Cette modification est adoptée.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2013

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Recrutement de nouveaux membres

M. Côté explique la nature des différentes catégories de représentants devant siéger au comité de vigilance, selon le décret 1112-2004. M. Côté nous informe que, ayant été élu conseiller du district n° 1 le 3 novembre courant, il propose de demeurer membre du Comité, mais à titre de représentant des élus plutôt que représentant des citoyens. Il remplace ainsi M. Steve Girard, qui s'est retiré du comité en novembre 2013 en raison d'une surcharge de travail.

M. Côté et M^{me} Des Rochers nous avisent que M. Marcel Bélanger s'est retiré du conseil de la SOGERM et, de ce fait, du comité de vigilance où il représentait la SOGERM à titre de représentant d'une organisation environnementale. MM Giroux et Côté suggèrent que, dans un premier temps, une lettre soit expédiée à la SOGERM afin de savoir si l'association désire toujours siéger au comité de vigilance. Advenant une réponse négative, M. Côté et M^{me} Des Rochers proposent que d'autres associations telles que l'OBV-NE-BSL ou le groupe Uni-Ver, et d'autres, soient sollicitées.

Quant au membre représentant les citoyens riverains du LET, les membres présents proposent qu'un message soit publié dans le prochain numéro de *La Ville vous informe*, édition de décembre 2013, et sur le site Internet de la Ville pour un appel à tous, en laissant une porte ouverte aux autres citoyens intéressés, dans le cas où aucun citoyen riverain du LET ne répondrait.

4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2013

M^{me} Des Rochers fait le suivi des points soulevés par MM Côté et Bélanger à la réunion du 19 septembre. La suite du suivi du procès-verbal du 19 septembre fait l'objet des points 4, 5 et 6.

- a) M. Philippe Marin, contremaître aqueduc et égout, s'est chargé de publier une note demandant aux employés visés de porter une attention particulière aux barrières donnant accès aux réservoirs et de les tenir verrouillées en tout temps.
- b) Quant aux puits d'observation qui n'étaient pas cadenassés au moment de la visite de MM Côté et Bélanger en septembre dernier, M^{me} Des Rochers explique que plusieurs échantillonnages ne sont pas effectués en hiver, et que des cadenas se corrodent. Le cas échéant, ils sont impossibles à ouvrir et l'employé doit les couper. Par conséquent, il arrive que certains ne soient pas systématiquement remplacés. M^{me} Des Rochers ajoute que le Service de l'entretien du territoire dispose de cadenas et que les anciens seront remplacés, s'ils ne le sont pas déjà.
- c) À la demande de M. Côté, M^{me} Des Rochers fait une mise à jour des travaux de déprédation des goélands par la méthode des perchoirs à prédateurs et des abris fauniques. Les travaux sont exécutés. Il reste à relever la présence des oiseaux de proie au cours de l'année qui suit. D'autres techniques pourraient alors être ajoutées, telles que la projection par haut-parleur de cris de détresse. M. Côté demande si cette technique est éprouvée. M^{me} Des Rochers répond que selon les études sur la question, y compris les guides du Service canadien de la Faune (SCF), l'efficacité repose sur un «mix» de mesures. M^{me} Des Rochers nous informe que le SCF a suggéré à la Ville de demander un permis de tuer dans le cas des bernaches, et qu'il pourrait en être de même pour les goélands, mais la présence d'un sentier de VTT longeant la partie est du LET implique le risque d'une balle perdue. M. Côté suggère qu'il faudrait penser, si nous en venions à ce type de permis, d'utiliser un fusil à courte portée et non une carabine.

5. Discussions avec la MRC de la Haute-Gaspésie

Thérèse Des Rochers nous informe que le MDDEFP a signifié son acceptation officielle de la première demande de modification au décret, qui assujettirait le LET de Matane au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR), lequel n'était pas en vigueur au moment de la construction du LET. M^{me} Des Rochers rapporte que le ministère ne comprenait pas pourquoi la MRC de la Haute-Gaspésie hésitait à se joindre à la MRC de La Matanie et que, à moins que la MRC de la Haute-Gaspésie ne lui signifie sa volonté d'apporter ses matières résiduelles au LET de Matane sous forme d'une résolution du conseil de la MRC, le ministère suspendait l'analyse de la seconde demande de modification du décret, celle visant l'acceptation des matières de la MRC de la Haute-Gaspésie au LET de Matane. Le ministère, a poursuivi M^{me} Des Rochers, suggère un temps de réflexion ne dépassant idéalement pas le premier trimestre de 2014, car toute demande de réactivation du dossier qui serait déposée à l'été 2014 entraînera un retard dans l'analyse du dossier et il est peu probable qu'une décision pourra alors être rendue la même année.

M. Giroux fait remarquer que, actuellement, les MRC et les municipalités qui ont déjà un projet de compostage ou de biométhanisation sont sollicitées par plusieurs pour leurs matières organiques, ce qui fait hésiter les conseils à prendre des décisions hâtives. Thérèse Des Rochers ajoute que le préfet de la MRC de la Haute-Gaspésie a été informé des échanges avec le MDDEFP et que ce dernier s'est dit prêt à reprendre les discussions dès qu'il sera possible.

M. Giroux conclut qu'une note devrait être acheminée au maire de Matane afin qu'il effectue un suivi auprès du préfet de la MRC de la Haute-Gaspésie sur la question.

6. Statistiques de juillet à septembre 2013

M^{me} Des Rochers fait remarquer que les gros rebuts ont fait augmenter les matières récupérées durant cette période.

M^{me} Des Rochers nous informe que la Ville désire faire analyser les sols qu'elle entrepose sur un de ses terrains afin de déterminer si cette terre ne pourrait pas servir de terre de recouvrement au lieu de l'acheter. MM Côté et Giroux soulèvent la possibilité d'une difficulté de transport de la terre par chargeuse, entre le LET et ce site. M^{me} Des Rochers s'engage à voir un tracé possible, advenant la possibilité d'utiliser la terre en question.

7. Nouveau PGMR

M. Sanon souligne la nécessité de ventiler les différentes matières transitant sur le territoire de la MRC pour se conformer aux nouvelles lignes directrices du MDDEFP dans l'élaboration du prochain PGMR. M^{me} Des Rochers ajoute que plusieurs matières que la MRC doit mettre à jour sont compilées par la Ville, mais que plusieurs autres ne le sont pas, n'étant pas gérées par voie de la collecte résidentielle. D'autres acteurs tels que le Groupe Bouffard et les producteurs de produits marins, par exemple, devront être sollicités pour obtenir cette information.

M. Sanon et M^{me} Des Rochers informent les membres que le PGMR exige que le type de traitement de la matière résiduelle soit clairement identifié dans la première version du PGMR à la fin de 2014, et que la question de l'incinération de la matière organique dans le cadre du projet de production d'électricité avec les chaudières à biomasse du groupe Innoventé – serait-ce considéré comme de la valorisation énergétique ou non de la matière organique – reste entière. De plus, M. Côté ajoute que certaines questions de contamination de terrain de l'usine d'Innoventé doivent encore être réglées.

8. État des lieux du LET

Thérèse Des Rochers présente un photoreportage pour illustrer les travaux de remédiation effectués au LET cet automne et les activités de sensibilisation, nommément :

- a) Une berme construite afin d'empêcher le ruissellement du front de la cellule n° 3 dans le fossé pluvial;
- b) Le retrait de matériel contaminé dans le fossé pluvial, le nettoyage de la conduite pluviale et l'isolation de la fosse pluviale contre d'éventuelles contaminations;
- c) La construction de quatre accès de nettoyage le long de la conduite de refoulement entre la station de pompage SP- 21 et le bassin d'accumulation du lixiviat;
- d) La visite de près de 70 étudiants réunis en trois groupes au LET et à l'écocentre, initiative de sensibilisation de la professeure de géographie, M^{me} Nathalie Girard, du Cégep de Matane.

9. Entente avec L'ARPE-Québec

Thérèse Des Rochers donne les grandes lignes de l'entente signée entre la Ville de Matane et l'ARPE-Québec, l'Association pour la récupération des produits électroniques, mandatée par Recyc-Québec : cette entente prévoit une subvention pour la signalisation et reconnaît officiellement l'écocentre comme site de récupération du matériel électronique et des téléviseurs sur le territoire de la MRC, en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation du matériel électronique*. Le logo et un dépliant de l'ARPE sont présentés.

10. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion est mise à l'horaire pour le jeudi 20 février 2014 à 9 h.

11. Clôture de la séance

La séance est levée à 10 h.

La secrétaire par intérim,

[Original signé]

Thérèse Des Rochers, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane